

QU'EST-CE QU'UN VACCIN ?

Un vaccin est un médicament préventif, destiné à éviter une maladie.

Un vaccin contient une faible quantité de microbe, soit mort, soit affaibli. Ces microbes vont pousser notre système de défense (système immunitaire) à réagir sans toutefois provoquer la maladie.

Se faire vacciner, c'est donc introduire dans notre organisme un microbe rendu inoffensif. Ce microbe ne rend pas réellement malade, mais notre système immunitaire réagit quand même en produisant des défenses (anticorps) spécifiques pour le combattre.

Si, par la suite, on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires le reconnaissent et peuvent le neutraliser avant que la maladie ne se développe. Parfois, il y a une protection à vie, parfois la quantité d'anticorps diminue au fil du temps et il faut se refaire vacciner (rappel de vaccin) pour maintenir la quantité d'anticorps à un niveau suffisamment élevé. (source : <https://www.vaccination-info.be/la-vaccination-c-est-quoi/>)

DES QUESTIONS?

Mutualia

Bld Brand Whitlock 87-93 bte 4

1200 Bruxelles

Tél: 02 733 97 40

www.mutualia.be

info@mutualia.be



E.R.: Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen – Charleroisesteeweg 145 1060 Brussel



<https://www.vaccination-info.be>

**DES QUESTIONS
À PROPOS DE VOTRE
VACCINATION?**

L'IMMUNITÉ DE GROUPE :

Se faire vacciner, c'est se protéger contre une série de maladies dont les complications peuvent être graves. Grâce à la vaccination, on évite de développer ces maladies et on diminue le risque de contaminer d'autres personnes.

Se faire vacciner, c'est se protéger soi contre des maladies mais c'est aussi éviter de contaminer d'autres personnes.

Certaines personnes ne peuvent pas recevoir de vaccin, par exemple en raison de leur santé plus fragile : les personnes âgées, les personnes souffrant de pathologies chroniques, d'allergies à des composants de vaccin, ou dont les défenses immunitaires sont affaiblies...

(<https://www.vaccination-info.be/quels-sont-les-benefices-individuels-et-collectifs-de-la-vaccination/>)



LA SÉCURITÉ DES VACCINS :

Les vaccins peuvent provoquer des effets secondaires, mais les effets secondaires graves sont heureusement extrêmement rares. (source : <https://www.vaccination-info.be/faq/>)

Les effets secondaires légers possibles sont :

- une fièvre modérée (moins de 38,5 °C)
- une légère douleur, une rougeur ou un gonflement au point d'injection. Avec certains vaccins, cela peut être plus étendu. Elle

disparaît généralement spontanément au bout de quelques jours.

- un durcissement au point d'injection - parfois une bosse
- avec une vaccination contre la rougeole, les oreillons ou la rubéole :
 - de la fièvre entre le 5^e et le 12^e jour après la vaccination
- une légère éruption rouge et/ou des douleurs articulaires temporaires.

Pour ces effets secondaires, aucun traitement n'est nécessaire, les symptômes s'améliorent spontanément (une grosseur peut être ressentie pendant plusieurs semaines).

Si la réaction est plus grave ou si vous êtes inquiet, contactez votre médecin.

REMBOURSEMENT

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), les vaccins recommandés pour les bébés, les enfants et les adolescents sont gratuits, à deux conditions. S'ils sont :

- Administrés aux moments recommandés par le calendrier vaccinal ;
<https://www.vaccination-info.be/calendrier-de-vaccination/>
- Commandés par le professionnel de santé dans le cadre du Programme de vaccination de la FW-B.

D'autres vaccins (HPV, grippe...) pour enfants et adultes sont partiellement remboursés par l'INAMI.

Certaines mutualités accordent une intervention supplémentaire à leurs membres et/ou interviennent également dans les vaccins conseillés aux voyageurs.

Vaccination des bébés, des enfants et des adolescents :

Le carnet de santé, remis aux parents de chaque nouveau-né lors du séjour à la maternité, contient des vignettes qui donnent accès aux vaccins fournis dans le cadre du Programme de vaccination de la FW-B.

En échange de ces vignettes, tous les vaccins recommandés pour les bébés, enfants et adolescents peuvent être obtenus gratuitement par les parents. Ils doivent pour cela s'adresser au vaccinateur de leur choix – consultation ONE, médecin traitant, pédiatre extra-hospitalier ou service de pédiatrie de l'hôpital.... Celui-ci indiquera les vaccinations effectuées dans le carnet de santé de l'enfant.

Seul le vaccin contre le rotavirus, recommandé dans le schéma du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'entre pas dans le circuit des vignettes. Il peut être acheté en pharmacie, sur prescription médicale et en partie remboursé, selon votre mutualité.

Les femmes enceintes n'ont pas besoin de vignettes pour obtenir les vaccins gratuits qui les concernent (coqueluche, grippe).

(source : <https://www.vaccination-info.be/gratuite-et-remboursements-des-vaccins/>)

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Il est important de savoir quels vaccins ont été ou n'ont pas été administrés. Vous pouvez utiliser le carnet de vaccination ou le portail Masanté (numérique). Discutez-en avec votre médecin traitant pour vérifier si les détails de vos vaccinations figurent dans votre dossier médical global.

